



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 septembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Stéphanie KARCHER ; Claire LEFRANC ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Sarah DUVAUCHELLE à Morgane PEYRACHE ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Thierry GUILLOUD à Franck MONGE ; Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Marc MATTRAS à Jean Louis BAUDOUIIN ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à René-Pierre HALTER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Boris TRANSINNE à Caryl FRAUD et Frédéric TRON à Nicolas SIZARET.
Absents	Ruth AZAÏS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE et Dominique DELAYE
Secrétaire de séance	Jean Pierre POINT

**Nouveau programme Plan Pastoral Territorial 2023-2028**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Pour rappel, le Plan Pastoral Territorial (PPT) est une politique régionale qui s'adresse aux territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes concernés par les espaces pastoraux (alpages, estives, zones de parcours et d'intersaison). La Région AURA apporte un financement prévisionnel au territoire porteur du plan pastoral sur la base d'une stratégie et d'un plan d'actions présentés en cohérence avec les objectifs du Plan régional en faveur du pastoralisme, à savoir :

- renforcer l'économie agricole par la valorisation d'une ressource fourragère et la production de produits de qualité,
- assurer l'aménagement et l'économie des territoires, par la production de paysages remarquables, attractif pour le tourisme et les activités de nature,
- préserver l'environnement et la biodiversité, par l'entretien des espaces et le maintien de milieux ouverts,
- permettre la lutte contre les incendies, par l'entretien des espaces dans les milieux secs.

Ce financement est également complété par les aides versées aux projets par le FEADER et le Conseil Départemental de la Drôme.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le bilan du précédent programme 2017-2022 démontre par ailleurs un fort dynamisme tant des acteurs pastoraux pour structurer et réaliser des travaux d'aménagements et d'améliorations pastoraux, que des collectivités pour porter une animation territoriale et accompagner des projets autour de sujets de plus en plus sensibles. Un document exhaustif présentant le bilan de la programmation 2017-2022 est annexé à la présente délibération.

Le nouveau Plan Pastoral Territorial Vallée de la Drôme 2023-2028 prend en compte l'ensemble de ces éléments.

Il a été rédigé par la CCCPS et la CCVD avec l'appui de l'ADEM et en concertation avec les éleveurs partenaires. Il sera opérationnel en fin d'année 2023 en fonction du temps de validation par la Région.

**Le programme d'actions proposé sur la période 2023-2028 se décline en trois axes :**

- 1. Conforter les fondements de l'activité pastorale**
  - 1.1. Favoriser les dynamiques collectives et structurer le foncier
  - 1.2. Acquérir du foncier pastoral
  - 1.3. Expertiser et diagnostiquer afin d'accompagner les groupements et collectifs pastoraux
- 2. Contribuer à un pastoralisme performant, innovant et durable**
  - 2.1. Poursuivre les aménagements et équiper les espaces pastoraux
  - 2.2. Expérimenter et innover sur de nouvelles pratiques
- 3. Assurer le dialogue territorial relatif au pastoralisme**
  - 3.1. Favoriser la cohabitation et le multi-usage
  - 3.2. Animer le Plan Pastoral Territorial

Les objectifs et descriptifs détaillés de chaque action sont disponibles dans le PPT 2023-2028 annexé à la présente délibération.

**La maquette financière déposée sollicite une subvention de la Région AURA de 150 628 € pour un coût total de projet de 517 200 €.**



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
 ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
 Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Axe stratégique	n° fiche action	Intitulé fiche action	Montant des dépenses prévu au PPT	dont inv estimé	dont fonct estimé	Modalités d'intervention de la Région				Autres financements (à titre indicatif)				
						Taux indicatif moyen	Montant prévisionnel de subvention	dont inv estimé	dont fonct estimé	Taux FEADER	Montant FEADER	Montant Autofinancement	Taux CD26	CD26
AXE 1 : Conforter les fondements de l'activité pastorale	1	Favoriser les dynamiques collectives et structurer le foncier	15 000 €	0 €	15 000 €	57,00%	8 550 €	0 €	8 550 €	43,00%	6 450 €	0 €	0,00%	0 €
	2	Aquérir du foncier pastoral	15 000 €	15 000 €	0 €	25,00%	3 750 €	3 750 €	0 €	0,00%	0 €	11 250 €	0,00%	0 €
	3	Expertiser et diagnostiquer	13 800 €	0 €	13 800 €	45,60%	6 293 €	0 €	6 293 €	34,40%	4 747 €	2 760 €	0,00%	0 €
AXE 2 : Contribuer à un pastoralisme performant, innovant et durable	4	Poursuivre les aménagements et équiper les espaces pastoraux	405 000 €	405 000 €	0 €	24,90%	100 845 €	100 845 €	0 €	30,10%	121 905 €	121 500 €	15,00%	60 750 €
	5	Expérimenter et Innover sur des nouvelles pratiques	14 000 €	0 €	14 000 €	45,60%	6 384 €	0 €	6 384 €	34,40%	4 816 €	2 800 €	0,00%	0 €
AXE 3 : Assurer le dialogue territorial relatif au pastoralisme	6	Favoriser la cohabitation et le multi-usage3	28 000 €		28 000 €	45,60%	12 768 €	1 915 €	10 853 €	34,40%	9 632 €	5 600 €	0,00%	0 €
	7	Animer le Plan Pastoral Territorial	26 400 €	0 €	26 400 €	45,60%	12 038 €	0 €	12 038 €	34,40%	9 082 €	5 280 €	0,00%	0 €
<b>TOTAUX</b>			<b>517 200 €</b>	<b>420 000 €</b>	<b>97 200 €</b>		<b>150 628 €</b>	<b>106 510 €</b>	<b>44 118 €</b>		<b>156 632 €</b>	<b>149 190 €</b>		<b>60 750 €</b>

Part subvention investissement	77%
Part subvention fonctionnement hors animation	23%
Part subvention animation PPT	8%

L'animation de ce programme (organisation des comités de pilotage, suivi administratif, évaluation, communication, etc.) financée dans le cadre de l'action n°7 (axe 3) sera portée par la CCVD. Une convention de partenariat sera signée entre les deux Communautés de communes pour encadrer cette mission, dès validation du programme et de sa maquette financière par la Région. Le coût estimatif, subventions déduites, serait de 1 742€ pour la CCCPS pour les 5 ans d'animation du programme, soit environ 348 € par an.

Le montant de cette ligne n'étant pas très élevé, l'identification, l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets seront réalisés par l'ADEM pour les éleveurs ou par chaque Communauté de communes sur ses fonds propres et/ou en faisant appel aux fiches-actions thématiques du PPT.

La Région validera le plan pastoral territorial de la CCCPS et de la CCVD lors de sa commission plénière du mois d'octobre et demande au préalable un accord des assemblées délibérantes des 2 intercommunalités.

Des discussions sont encore en cours avec la Région et le montant qui pourrait être alloué au PPT des 2 EPCI n'est pas encore définitif, il pourrait varier à la baisse pour environ 20%.

Aussi, le montant de subventions annoncé à hauteur de 150 628 € pourrait être moindre et ne sera confirmé par la Région qu'en octobre. Le plan de financement et les actions décrites dans le tableau ci-dessus seront donc revus en conséquence sans incidence majeure sur le reste à charge de l'intercommunalité. Ce coût définitif sera acté par le conseil communautaire lors de la validation de la convention finale avec la Région.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider le programme du nouveau Plan Pastoral Territorial 2023-2028 et son plan de financement.

## **III. Visas**

VU la délibération DE2023013 du 23 février 2023 actant le renouvellement du Plan Pastoral Territorial et l'écriture du nouveau programme à l'échelle des deux territoires CCCPS et CCVD pour la période 2023-2028 ;

CONSIDERANT le bilan du Plan Pastoral Territorial 2017-2022 annexé à la présente délibération et les pistes d'évolutions du programme d'actions envisagées ;

VU la proposition de Plan Pastoral Territorial 2023-2028 annexée à la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la Commission Agriculture-Alimentation du 7 septembre 2023 concernant ce Plan Pastoral Territorial 2023-2028 ;

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver le nouveau Plan Pastoral Territorial et son programme d'actions prévisionnel,
- 2) de valider le plan de financement prévisionnel dédié à ce nouveau programme,
- 3) d'autoriser le Président ou son Représentant légal, à signer tous les actes afférents à cette délibération.

## **V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **VI. Annexe**

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : Bilan du Plan Pastoral Territorial Vallée de la Drôme 2017-2022,
- Annexe II : Proposition de Plan Pastoral Territorial Vallée de la Drôme 2023-2028.

Jean Pierre POINT  
Secrétaire de séance

Le 28/09/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le - 5 OCT. 2023